



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 7 novembre 2016, à 20 heures, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme et MM. les conseillers	Etienne Beaumont
	Bernard Ayotte
	Benoit Voyer
	Guillaume Jobin
	Réjeanne Julien
	Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, la directrice du Service d'urbanisme, Mme Célia Solinas, le directeur du Service des travaux publics, M. Pierre Beaulieu, le directeur du Service des incendies, M. Jean-Claude Paquet, le trésorier, M. Nicolas Pépin, et la greffière, Mme Chantal Plamondon

Le maire fait la lecture du mot d'ouverture de la séance du conseil et souhaite la bienvenue à tous.

Ordre du jour

1. Administration

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Point d'information donné par le maire et la greffière sur différents sujets
- 1.3 Première période de questions (15 minutes)
- 1.4 Dépôt des mémoires et des requêtes par les citoyens
- 1.5 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 3 et 6 octobre 2016
- 1.6 Dépôt du bordereau de correspondance pour la période se terminant le 3 novembre 2016
- 1.7 Rapport du maire portant sur la situation financière de la Ville de Saint-Raymond
- 1.8 Publication du rapport du maire portant sur la situation financière
- 1.9 Appui au projet de parrainage d'une famille syrienne
- 1.10 Prise en charge du déneigement de certaines rues privées
- 1.11 Acquisition d'un serveur informatique pour l'hôtel de ville
- 1.12 Avis de motion d'un règlement prévoyant les règles pour l'occupation du domaine public
- 1.13 Autorisation en vue de la signature d'une promesse de servitude de passage d'une conduite d'eau sur le lot 5 749 798 du cadastre du Québec
- 1.14 Demande de subvention dans le cadre du Programme *Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales*

- 1.15 Entente avec Hydro-Québec pour le prolongement du réseau électrique dans le parc industriel no 2. **Ce point est ajouté.**

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses pour la période se terminant le 3 novembre 2016
- 2.2 Second dépôt de deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses
- 2.3 Avis de motion d'un règlement décrétant une tarification pour l'année 2017
- 2.4 Avis de motion d'un règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2017
- 2.5 Avis de motion d'un règlement autorisant des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2017

3. Sécurité publique

- 3.1. Dépôt et présentation du rapport d'interventions du Service des incendies pour le mois d'octobre 2016
- 3.2. Autorisation en vue de la présentation d'une demande dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Présentation des travaux effectués par les employés du Service des travaux publics
- 4.2 Adoption de la programmation des travaux à être réalisés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- 4.3 Demande de compensation supplémentaire pour l'entretien de chemins à double vocation. **Ce point est reporté à une séance ultérieure.**
- 4.4 Autorisation afin de procéder par appel d'offres sur invitation en vue des travaux de remplacement du muret de soutènement dans la côte Joyeuse
- 4.5 Octroi d'un contrat en vue de l'achat d'une camionnette utilitaire 4 X 4 pour le Service des travaux publics
- 4.6 Octroi d'un contrat en vue de l'achat d'une benne chauffante pour le Service des travaux publics
- 4.7 Approbation de factures dans le cadre des travaux de réfection d'une portion du chemin du Lac-Sept-Îles
- 4.8 Approbation de factures pour divers travaux de voirie
- 4.9 Acquisition d'équipement d'arpentage
- 4.10 Modification à la résolution 16-10-297 mandat à Tétra-Tech QI inc. pour la préparation des plans et devis dans le cadre des travaux de réfection des trottoirs de la rue Saint-Joseph
- 4.11 Compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
- 4.12 Octroi d'un mandat à Englobe pour réaliser des tests de sol sur certaines rues. **Ce point est ajouté.**

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Dépôt et présentation des procès-verbaux de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 octobre 2016
- 5.2 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA

- 5.3 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Claude Gosselin
- 5.4 Audition sur la demande de dérogation mineure formulée par Mme Martine Ferland et M. Stéphane Brouillette
- 5.5 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure formulée par Mme Martine Ferland et M. Stéphane Brouillette
- 5.6 Résolution statuant sur la délivrance d'un permis de construction demandé par M. Jean-Guy Turcotte
- 5.7 Adoption du premier projet de règlement 612-16 Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins d'autoriser certains bâtiments accessoires. **Ce point est retiré.**
- 5.8 Avis de motion du Règlement 612-16. **Ce point est retiré.**
- 5.9 Modification à la résolution 06-06-203 désignation des personnes assignées pour la gestion des cours d'eau
- 5.10 Approbation des budgets révisés de l'année 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Raymond
- 5.11 Approbation d'un mandat donné par la CDSR pour la réalisation d'une étude de positionnement du parc industriel no 2

6. Loisirs et culture

- 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées par le directeur du Service des loisirs et de la culture au cours de l'automne 2016
- 6.2. Compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et information sur les événements culturels à venir

Période de questions.

Petites annonces.

ADMINISTRATION

16-11-310 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été déposé en y apportant toutefois les modifications suivantes :

- ↪ Le point 1.15 *Entente avec Hydro-Québec pour le prolongement du réseau électrique dans le parc industriel no 2* est ajouté.
- ↪ Le point 4.3 *Demande de compensation supplémentaire pour l'entretien de chemins à double vocation* est reporté.
- ↪ Le point 4.12 *Octroi d'un mandat à Englobe pour réaliser des tests de sol sur certaines rues* est ajouté.
- ↪ Le point 5.7 *Adoption du premier projet de règlement 612-16 Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins d'autoriser certains bâtiments accessoires* est retiré.
- ↪ Le point 5.8 *Avis de motion du Règlement 618-16* est retiré.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.2

Point d'information donné par M. le maire et la greffière sur les différents sujets suivants :

- ↳ Suivi du comité de citoyens pour la sauvegarde et le rétablissement des soins de santé dans Portneuf
- ↳ Projet de développement de la baie Vachon
- ↳ Suivi du comité rivière Saint-Raymond
- ↳ Élections municipales 2017

SUJET 1.3

Première période de questions (15 minutes).

- ↳ Les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions lors de la première période de questions.
 - *Les personnes suivantes ont pris la parole :*
 - *M. Luc Tremblay*
 - *M. Denis Benoit*

SUJET 1.4

Dépôt des mémoires et des requêtes par les citoyens.

- ↳ *Aucun mémoire ni requête n'a été déposé.*

16-11-311

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LES 3 ET 6 OCTOBRE 2016

Attendu que chaque membre du conseil a reçu une copie électronique des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016 et de la séance extraordinaire tenue le 6 octobre 2016, et ce, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu qu'à cet effet, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016 et de la séance extraordinaire tenue le 6 octobre 2016 soient adoptés tels qu'ils ont été déposés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.6

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 3 novembre 2016 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

SUJET 1.7

M. le maire Daniel Dion fait rapport de la situation financière de la Ville de Saint-Raymond conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

De plus, ce dernier dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus entre le 10 novembre 2015 et le 7 novembre 2016. Il dépose également la liste de tous les contrats, comportant une dépense de plus de 2 000 \$, qui ont été conclus au cours de la même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

16-11-312

PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE PORTANT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Attendu les dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le rapport du maire portant sur la situation financière de la Ville de Saint-Raymond soit publié dans le journal municipal *La Force de l'information* inséré dans l'édition du 15 novembre 2016 du journal *Le Martinet* ainsi que sur le site Internet de la ville.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-11-313

APPUI AU PROJET DE PARRAINAGE D'UNE FAMILLE SYRIENNE

Attendu la situation trouble prévalant depuis le printemps 2011 en Syrie;

Attendu l'augmentation du nombre de réfugiés voulant fuir cette région;

Attendu qu'un comité de parrainage d'une famille syrienne, formé de citoyens de Saint-Raymond, souhaite entreprendre les démarches afin d'accueillir une famille de réfugiés dans notre ville;

Attendu que ce comité a convenu de mettre en branle une campagne visant à financer ce projet particulier en suggérant :

- Un montage financier avec des partenaires majeurs;
- Une levée de fonds par la mise en branle d'activités de financement diversifiées;
- Et en sollicitant des commanditaires éventuels : commerces, entreprises ou individus.

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond endosse les actions du comité de parrainage d'une famille syrienne et demande au Comité d'accueil aux réfugiés (St-Yves) de Québec que ce comité puisse parrainer la venue d'une famille vivant actuellement dans un camp de réfugiés au Liban;

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage conjointement avec le comité de parrainage d'une famille syrienne à :

- Fournir l'hébergement à l'intérieur des limites de la ville;
- Fournir une protection d'assurance contre le feu, le vol et le vandalisme pour un montant de 15 000 \$ ainsi qu'une assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$;
- Subvenir aux besoins de cette famille, notamment en payant le loyer la prime d'assurance ainsi qu'en fournissant l'ameublement, la nourriture et les vêtements nécessaires, le tout grâce aux initiatives locales déjà à l'œuvre dans notre ville;
- Mandater M. Etienne Beaumont, conseiller municipal, à titre de représentant au sein du comité de parrainage d'une famille syrienne,

et ce, afin que le Comité d'accueil aux réfugiés (St-Yves) de Québec, qui fera la demande de parrainage en collaboration avec leur Fabrique St-Yves St-Louis-de-France, n'ait aucuns frais à encourir avec ce parrainage spécifique.

QUE le maire et la greffière soient autorisés, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, l'entente avec le comité de parrainage d'une famille syrienne, laquelle entente précisera les rôles de chacun.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-11-314

PRISE EN CHARGE DU DÉNEIGEMENT DE CERTAINES RUES PRIVÉES

Attendu les différentes requêtes déposées par les résidents des rues privées mentionnées ci-dessous relativement à la prise en charge du déneigement de ces rues :

- ↔ Rue de la Cigale
- ↔ Rue des Abeilles
- ↔ Rues des Merles, des Tourterelles, des Alouettes, des Fauvettes et des Mésanges (secteur place Nando)
- ↔ Avenue Jean-Joseph Ouest
- ↔ Rue des Aulnaies
- ↔ Rue des Coccinelles
- ↔ Rang des Cèdres
- ↔ Allée du Golf
- ↔ Chemin du Lac-Alain Est
- ↔ Chemin du Lac-Alain Ouest
- ↔ Chemin du Lac-Rita
- ↔ Chemin du Lac-Drolet
- ↔ Rue Vanier, rue des Peupliers et les différentes rues situées dans le domaine des Mélèzes
- ↔ Certaines rues du secteur Pine Lake
- ↔ Rue du Ruisseau
- ↔ Rue Sissons

Attendu que chacune des requêtes a été signée par plus de 50 % des résidents de ces rues privées conformément aux dispositions de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond prenne en charge le déneigement des rues privées mentionnées précédemment, et ce, aux frais des propriétaires.

Les propriétaires de ces différentes rues devront s'assurer qu'aucun arbre ou branche d'arbre n'obstruera le chemin à être déneigé.

Les coûts reliés au déneigement seront répartis par mode tarifaire via le règlement *Imposition des taxes et compensations* adopté annuellement, et ce, pour chaque propriété occupée par un bâtiment principal permanent ou saisonnier de part et d'autre de ces rues.

QU'à cet effet, les contrats de déneigement mentionnés ci-dessous soient accordés, et ce, plus les taxes applicables, s'il y a lieu :

• M. Réjean Martel	2 080,00 \$
• M. Mike Gagnon	5 250,00 \$
• Fernand Girard Itée	9 350,00 \$
• Déneigement Gérard Légaré	8 900,00 \$
• Raymond Robitaille excavation inc.	3 712,50 \$
• M. Sylvain Morasse	8 500,00 \$
• Les Engrais Neault	1 139,50 \$
• Les entretiens Laflamme	2 525,00 \$
• M. Douglas Gilpin	1 800,00 \$

- M. Christian Vallières 4 915,00 \$
- Ferme Victorin Drolet inc. 2 562,00 \$

Le sablage et le déglacage ne sont pas inclus dans les contrats de déneigement et ces derniers prennent fin le 30 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-11-315 ACQUISITION D'UN SERVEUR INFORMATIQUE POUR L'HÔTEL DE VILLE

Attendu la nécessité de procéder au remplacement d'un des serveurs informatiques de l'hôtel de ville;

Attendu les soumissions déposées à cet effet par Compugen et Techni PC;

Attendu l'analyse des soumissions et les recommandations de M. Christian Gauthier, conseiller en informatique à la Ville;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'un serveur informatique pour l'hôtel de ville auprès de Techni PC, plus bas soumissionnaire, et ce, au coût de 19 083,36 \$ plus les taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-11-316 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT PRÉVOYANT LES RÈGLES POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

M. le conseiller Guillaume Jobin donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement (611-16) prévoyant les règles pour l'occupation du domaine public.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-11-317

AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CONDUITE D'EAU SUR LE LOT 5 749 798 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Attendu le problème d'accumulation d'eau face au 5793, chemin du Lac-Sept-Îles;

Attendu qu'afin de régulariser la situation, il y a lieu d'installer une conduite d'eau sur le lot 5 749 798 du cadastre du Québec permettant ainsi à l'eau de s'écouler vers le lac Sept-Îles;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, la promesse de servitude et tous les documents pertinents à cette transaction. Cette servitude est consentie à titre gratuit.

QUE Mme Élisabeth Génois, arpenteure-géomètre, soit mandatée pour la confection de la description technique décrivant l'assiette de la servitude, et ce, une fois les travaux réalisés.

QUE Mme Nathalie Renaud, notaire, soit également mandatée afin de préparer l'acte de servitude.

QUE les honoraires professionnels engagés par la présente résolution soient entièrement assumés par la Ville de Saint-Raymond.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-11-318

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Attendu que la Ville de Saint-Raymond a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la Ville de Saint-Raymond désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Portneuf a obtenu un avis favorable du MTMDET;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-11-319

ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DANS LE PARC INDUSTRIEL NO 2

Attendu les travaux de prolongement du réseau électrique dans le parc industriel no 2;

Attendu qu'à cet effet, la Ville doit signer l'entente de contribution aux coûts des travaux préparée par Hydro-Québec;

Attendu que par cette entente, la Ville de Saint-Raymond s'engage à verser la somme de 89 060 \$ à Hydro-Québec à titre de contribution aux coûts des travaux pour le prolongement du réseau;

Attendu les dispositions du Règlement 597-16 *Règlement créant une réserve financière pour les fins de développement du territoire en matière industrielle*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, l'entente de contribution aux coûts des travaux pour le prolongement du réseau électrique dans le parc industriel no 2.

QUE la somme de 89 060 \$ soit versée à Hydro-Québec représentant la contribution de la Ville aux coûts des travaux.

QUE cette somme soit prise à même les sommes accumulées dans la réserve financière pour les fins de développement du territoire en matière industrielle (Règlement 597-16).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

TRÉSORERIE

16-11-320

BORDEREAU DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 3 NOVEMBRE 2016

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le bordereau des dépenses pour la période se terminant le 3 novembre 2016 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que le trésorier, M. Nicolas Pépin, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 1 818 762,54 \$.

↳ *M. le conseiller Benoit Voyer a déclaré son intérêt pécuniaire particulier dans l'entreprise Garage du coin inc. Aussi, il n'a pas participé aux délibérations ni tenté d'influencer le vote sur la question et il s'abstient donc de voter sur l'approbation du compte des dépenses présenté par Garage du coin inc.*

Adoptée à la majorité des membres présents.

SUJET 2.2

Le trésorier, M. Nicolas Pépin, procède au second dépôt de deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

16-11-321

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2017

M. le conseiller Fernand Lirette donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant la tarification pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-11-322

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2017

M. le conseiller Fernand Lirette donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-11-323

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT DES DÉPENSES À DES FINS INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2017

M. le conseiller Fernand Lirette donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement autorisant des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SUJET 3.1

Dépôt et présentation par M. le conseiller Benoit Voyer du rapport d'interventions du Service des incendies du mois d'octobre 2016.

16-11-324

AUTORISATION EN VUE DE LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Saint-Raymond désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Saint-Raymond prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Ville de Saint-Raymond doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf en conformité avec l'article 6 du Programme.

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des incendies à présenter une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

Cette demande sera transmise à la MRC de Portneuf qui en assurera le suivi auprès du MSP.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

SUJET 4.1

Présentation par M. le conseiller Fernand Lirette des travaux qui sont effectués par les employés du Service des travaux publics, tant ceux qui ont été réalisés récemment, que ceux qui sont en cours et ceux à venir.

16-11-325

ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX À ÊTRE RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

Attendu que la Ville de Saint-Raymond a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Ville de Saint-Raymond doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :**

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Ville de Saint-Raymond approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Saint-Raymond atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

**POINT 4.3 - DEMANDE DE COMPENSATION SUPPLÉMENTAIRE
POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE
VOCATION**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

16-11-326

AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION EN VUE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU MURET DE SOUTÈNEMENT DANS LA CÔTE JOYEUSE

Attendu qu'il y a lieu de remplacer le muret de soutènement dans la côte Joyeuse vu sa vétusté;

Attendu la nécessité de procéder par appel d'offres sur invitation en vue de l'octroi d'un tel contrat;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE M. Pierre Beaulieu, directeur du Service des travaux, soit autorisé à procéder par appel d'offres sur invitation en vue des travaux mentionnés précédemment.

QUE le conseil municipal approuve la liste des soumissionnaires invités, laquelle a été soumise par M. Beaulieu conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Raymond.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-11-327

OCTROI D'UN CONTRAT EN VUE DE L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE UTILITAIRE 4 X 4 POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Attendu l'acquisition récente d'une remorque de lavage et d'une unité de dégel;

Attendu qu'il y a maintenant lieu d'acquérir un camion adapté pour tirer ce type de remorque;

Attendu les invitations expédiées aux deux concessionnaires automobiles suivants lesquels sont aptes à conclure un contrat public :

↳ *Automobiles Dalton inc.*

↳ *Germain Chevrolet Buick GMC inc.*

Attendu que le conseil entérine le choix des deux soumissionnaires invités;

Attendu les recommandations de M. Beaulieu à la suite de l'analyse de l'unique soumission déposée et ouverte publiquement le vendredi 4 novembre 2016;

Attendu que le seul soumissionnaire conforme est admissible à conclure un contrat public;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat relativement à l'achat d'une camionnette utilitaire 4 x 4 soit octroyé à Automobiles Dalton inc., seul soumissionnaire conforme, et ce, pour la somme de 32 495 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à acheter de l'équipement supplémentaire (support, gyrophares, radio et identification du véhicule) pour une valeur n'excédant pas 2 000 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et la soumission tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses engagées par la présente résolution soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-11-328

OCTROI D'UN CONTRAT EN VUE DE L'ACHAT D'UNE BENNE CHAUFFANTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Attendu l'autorisation donnée au directeur du Service des travaux publics, M. Pierre Beaulieu, afin qu'il puisse procéder par invitation pour l'achat d'une benne chauffante, et ce, aux termes de la résolution 16-09-248;

Attendu les invitations expédiées aux deux entreprises suivantes, lesquels sont aptes à conclure un contrat public :

- ↳ *Cubex limited*
- ↳ *Equipement Stinson (Québec inc.)*

Attendu les recommandations de M. Beaulieu à la suite de l'analyse des soumissions déposées et ouvertes publiquement le vendredi 4 novembre 2016;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est admissible à conclure un contrat public;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat relativement à l'achat d'une benne chauffante basculante soit octroyé à Cubex limitée, plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la somme de 40 072,50 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et la soumission tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses engagées par la présente résolution soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-11-329

APPROBATION DE FACTURES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PORTION DU CHEMIN DU LAC-SEPT-ILES

Attendu les travaux de réfection d'une portion du chemin du Lac-Sept-Îles, plus précisément entre les rue des Coccinelles et Belle-Rive, réalisés au cours des dernières semaines;

Attendu que le transport de matériaux n'était pas inclus au devis de soumission;

Attendu que des travaux de dynamitage ont dû être effectués nécessitant du même coup plusieurs voyages de sable;

Attendu la nécessité de procéder à l'asphaltage des entrées privées touchées par ces travaux de réfection;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve le paiement des factures suivantes :

- Les entreprises Victorin Noreau inc. – 11 060,60 \$ plus les taxes applicables pour le transport des matériaux;
- Les entreprises Victorin Noreau inc. - 21 335,16 \$ plus les taxes applicables pour les voyages de sable;
- Dynamitage 1^{re} classe inc. – 12 225,95 \$ plus les taxes applicables pour les travaux de dynamitage;
- Pont-Rouge asphalte et embellissement inc. – 10 350 \$ plus les taxes applicables pour les travaux d'asphaltage des entrées privées.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de ces factures soient prises à même les sommes disponibles du Règlement d'emprunt 595-16.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-11-330

APPROBATION DE FACTURES POUR DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE

Attendu que des travaux de rechargement de gravier dans le secteur Bourg-Louis ont été réalisés;

Attendu que des travaux d'asphaltage des entrées des rues Mahoney, William et Charles-Émile-Prévost ont également été réalisés;

Attendu que le coût de ces travaux dépasse le pouvoir de dépenser du directeur du Service des travaux publics et du directeur général;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve le paiement des factures suivantes :

- Construction BML inc. – 16 115,83 \$ plus les taxes applicables pour le rechargement de gravier dans le secteur Bourg-Louis;
- Pont-Rouge asphalte et embellissement inc. – 15 480 \$ plus les taxes applicables pour les travaux d’asphaltage des entrées des rues mentionnées précédemment.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de ces factures soient prises à même le budget des activités financières.

Adoptée à l’unanimité des membres présents.

16-11-331

ACQUISITION D’ÉQUIPEMENT D’ARPENTAGE

Attendu la nécessité de remplacer le carnet électronique du GPS haute précision pour les relevés techniques acquis en 2009 vu sa vétusté;

Attendu qu’il y a également lieu d’équiper les services techniques d’une tranche pour les plans;

Attendu les recommandations du coordonnateur aux services techniques et géomatique, M. Christian Julien;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal achète auprès de Cansel Survey Equipment inc. un carnet électronique TSC3 muni du logiciel Access incluant la garantie supplémentaire, le plan de protection et la livraison, et ce, au coût de 11 995 \$ plus les taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l’unanimité des membres présents.

16-11-332

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 16-10-297 MANDAT À TETRA-TECH QI INC. POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS DE LA RUE SAINT-JOSEPH

Attendu l'adoption de la résolution 16-10-297 lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016;

Attendu qu'il y a lieu de modifier cette résolution, car le montant indiqué aurait dû être de 11 000 \$ et non de 7 424,67 \$;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE la résolution 16-10-297 soit modifiée afin de remplacer le montant des honoraires professionnels par 11 000 \$ plus les taxes en lieu et place de 7 424,67 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 4.11

M. le conseiller Bernard Ayotte donne un compte rendu de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

16-11-333

OCTROI D'UN MANDAT À ENGLOBE POUR RÉALISER DES TESTS DE SOL SUR CERTAINES RUES

Attendu que le conseil municipal souhaite réaliser la réfection de cinq tronçons routiers au cours de la prochaine année;

Attendu qu'une étude géotechnique de ces tronçons s'avère nécessaire avant la réalisation des travaux;

Attendu l'offre de services professionnels soumis à cet effet par la firme Englobe ce jour même;

Attendu les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie à Englobe le mandat mentionné ci-dessous, et ce, pour une somme n'excédant pas 18 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

SUJET 5.1

Dépôt et présentation par M. le conseiller Guillaume Jobin du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 octobre 2016.

16-11-334

DEMANDES FAITES DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX PIIA

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE les demandes suivantes, faites dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA, soient acceptées, le tout conformément à la recommandation faite lors de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 octobre 2016 :

LAC SEPT-ÎLES

↳ **M. Patrick Allaire** : demande de permis soumise le ou vers le 27 septembre 2016, pour la construction d'un appentis de 13' x 16' à la remise existante, sur la propriété sise au 206, avenue Jean-Joseph Est.

↳ **Mme Johanne Pelletier et M. Richard Mercier** : demande de permis soumise le ou vers le 27 septembre 2016, pour la construction d'une remise, sur la propriété sise au 5583, chemin du Lac-Sept-Îles.

CENTRE-VILLE

↳ **Gestion Hugo Lefebvre inc.** : demande de permis soumise le ou vers le 13 octobre 2016, pour ajouter une fenêtre au bâtiment principal à l'étage, sur la propriété sise au 181-183, rue Saint-Cyrille.

↳ **Mme Josée Ouellet** : demande de permis soumise le ou vers le 20 octobre 2016, pour remplacer 4 fenêtres et 2 portes en façade de la résidence, sur la propriété sise au 412-414, rue Saint-Joseph.

↳ **9196-7133 Québec inc. (Restaurant Le Mondial Saint-Raymond)** : demande de permis soumise le ou vers le 21 octobre 2016, pour l'agrandissement du bâtiment principal de 16,2' x 16,4' à l'arrière pour espace de bureau, sur la propriété sise au 376, rue Saint-Joseph

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-11-335

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC PAR M. CLAUDE GOSSELIN

Attendu la demande formulée par M. Claude Gosselin auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin d'autoriser l'aliénation et un lotissement sur les lots 3 514 052, 3 514 053 et 3 513 832 du cadastre du Québec soit, plus précisément, afin de permettre une meilleure délimitation entre les deux terrains construits;

Attendu qu'une aliénation et un lotissement ont déjà été autorisés dans ce dossier, mais que ce lotissement cause problème au niveau de la conformité d'implantation du bâtiment principal;

Attendu que de l'avis du conseil et selon les critères prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une décision favorable de la CPTAQ n'aurait pas pour effet de porter atteinte au territoire et aux activités agricoles comme en témoigne l'analyse de la demande ci-jointe;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal appuie la demande d'autorisation formulée par M. Claude Gosselin auprès de la CPTAQ afin d'autoriser l'aliénation et un lotissement sur les lots 3 514 052, 3 514 053 et 3 513 832 du cadastre du Québec soit, plus précisément, afin de permettre de redélimiter une ligne mitoyenne de deux terrains construits.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 5.4

AUDITION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE FORMULÉE PAR MME MARTINE FERLAND ET M. STÉPHANE BROUILLETTE

L'audition est présidée par M. le maire Daniel Dion.

Des explications ont été données par la directrice du Service d'urbanisme, Mme Célia Solinas, relativement aux effets et aux conséquences découlant de la demande de dérogation mineure formulée par **Mme Martine Ferland et M. Stéphane Brouillette** visant à permettre que le bâtiment accessoire existant puisse être implanté en cour avant plutôt que dans la cour latérale, comme prévu à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

Les personnes et organismes qui voulaient se faire entendre ont pu le faire lors de cette audition.

16-11-336

RÉSOLUTION STATUANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE FORMULÉE PAR MME MARTINE FERLAND ET M. STÉPHANE BROUILLETTE

Attendu que Mme Martine Ferland et M. Stéphane Brouillette déposent une demande de dérogation mineure sur la propriété sise au 179, rue Gosselin (lot 3 121 105 du cadastre du Québec), dans le secteur de Bourg-Louis, visant à permettre que le bâtiment accessoire existant puisse être implanté en cour avant plutôt que dans la cour latérale, comme prévu à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

Attendu que cet immeuble n'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

Attendu que cette demande n'est pas relative à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

Attendu que le *Règlement de dérogation mineure 241-03* décrète l'obligation pour le conseil municipal de prendre avis auprès du comité consultatif d'urbanisme préalablement à l'adoption d'une résolution portant sur une demande de dérogation mineure;

Attendu que de l'avis du comité, l'approbation de cette dérogation mineure ne cause aucune perte de jouissance de propriété pour les voisins;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre que le bâtiment accessoire existant puisse être implanté en cour avant plutôt que dans la cour latérale, comme prévu à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15*, sur la propriété sise au 179, rue Gosselin.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-11-337

RÉSOLUTION STATUANT SUR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION DEMANDÉ PAR M. JEAN-GUY TURCOTTE

Attendu que M. Jean-Guy Turcotte a déposé une demande de permis pour la construction d'une résidence sur le sommet d'une falaise soit plus précisément au 1400, allée du Golf;

Attendu l'obligation de fournir une expertise d'un professionnel compétent en la matière lorsque la construction d'un bâtiment principal est prévue à moins de 10 mètres du haut d'un talus;

Attendu que le rapport d'expertise déposé par la firme Englobe le 28 octobre 2016 confirme que la construction projetée n'a aucun impact sur la stabilité dudit talus et que la construction projetée serait en tous points sécuritaire;

Attendu les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la délivrance du permis demandé par M. Jean-Guy Turcotte en vue de la construction d'une résidence sur la propriété située au 1400, allée du Golf.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

POINT 5.7 - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 612-16 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 583-15 AUX FINS D'AUTORISER CERTAINS BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

POINT 5.8 - AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 612-16

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

16-11-338

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 06-06-203 DÉSIGNATION DES PERSONNES ASSIGNÉES POUR LA GESTION DES COURS D'EAU

Attendu que la résolution 06-06-203 désigne M. Dominic Chartier et Mme Célia Solinas, tous deux inspecteurs municipaux à l'époque, comme employé désigné par la MRC pour la gestion des cours d'eau aux fins du 2^e alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

Attendu que M. Dominic Chartier n'est plus à l'emploi de la Ville de Saint-Raymond et que Mme Solinas est maintenant directrice du Service d'urbanisme;

Attendu ce qui précède, il devient nécessaire de modifier la résolution 06-06-203;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE la résolution 06-06-203 soit modifiée afin d'y indiquer que les personnes assignées pour la gestion des cours d'eau seront les inspecteurs municipaux en poste au moment de l'exercice de leur pouvoir.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-11-339

APPROBATION DES BUDGETS RÉVISÉS DE L'ANNÉE 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-RAYMOND

Attendu le dépôt de deux budgets révisés de l'Office municipal d'habitation de Saint-Raymond pour l'année 2016;

Attendu que la Ville de Saint-Raymond doit approuver ces budgets révisés;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve les budgets révisés de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2016 tels qu'ils ont été déposés en date du 19 mai 2016 et du 19 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-11-340

APPROBATION D'UN MANDAT DONNÉ PAR LA CDSR POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE POSITIONNEMENT DU PARC INDUSTRIEL NO 2

Attendu le mandat donné par la CDSR à la firme Services intégrés Lemay et associés inc. en vue de la réalisation d'une étude de positionnement du parc industriel no 2;

Attendu que la Ville souhaite rembourser à la CDSR les honoraires facturés par cette firme pour l'exécution du mandat;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve le mandat octroyé par la CDSR à Services intégrés Lemay et associés inc. et ordonne le remboursement des honoraires professionnels à la CDSR pour un montant n'excédant pas 16 540 \$ plus les taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

LOISIRS ET CULTURE

SUJET 6.1

Dépôt de la liste des personnes engagées par le directeur du Service des loisirs et de la culture au cours de l'automne 2016.

SUJET 6.2

Mme la conseillère Réjeanne Julien donne un compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et M. le conseiller Etienne Beaumont entretient la population au sujet des activités culturelles à venir.

Période de questions

↳ Les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions lors de la première période de questions.

• *Les personnes suivantes ont pris la parole :*

- *M. Denis Benoit*
- *M. Yvan Moisan*

Petites annonces

↳ *Le maire informe la population sur les différents sujets suivants :*

- ✓ *Félicitations à l'abbé Corriveau - Nomination à titre d'évêque auxiliaire*
- ✓ *Saint-Raymond Ville Rose – Objectif atteint et retour en 2017*
- ✓ *Fêtes du 175^e anniversaire de Saint-Raymond – Dévoilement de la programmation et site web*
- ✓ *Infolettre de la Ville – Inscription sur le site de la Ville*
- ✓ *Soirée des bénévoles – Félicitations aux nominés*
- ✓ *Novembre – Mois de cancer de la prostate*
- ✓ *Prochaine séance du conseil - 5 décembre 2016*
- ✓ *Adoption du budget - 12 décembre 2016*

↳ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 22 h 03

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

ANNEXE

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DE MONSIEUR CLAUDE GOSSELIN

Critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants est : *moyen*;
- Les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture sont : *faibles*;
- Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants sont : *nulles*;
- Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et, plus particulièrement, pour les établissements de production animale sont : *nuls ou minimes*;
- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole est : *peu ou pas homogène*;
- L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région a : *peu ou pas d'effet sur la préservation de l'agriculture*;
- La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture : *influence peu la constitution de propriétés*;
- L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique : *ne contribue pas développement*.

Autres critères à fournir :

- La conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire : *est conforme au règlement de zonage*.

Remarques ou recommandations :

- L'usage résidentiel a déjà été autorisé pour ce dossier de même que l'aliénation et le lotissement. Il ne s'agit que de redéfinir une limite de propriété.